

# Fiche Action : Réduction des eaux claires parasites météoriques

Fiche O2-A1-3

## Maître d'ouvrage

**Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche**

## Objectifs

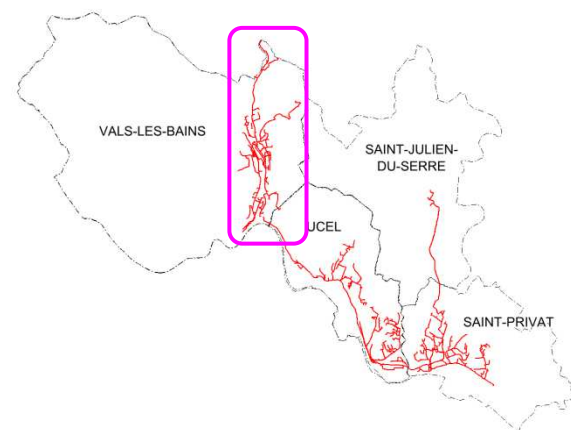
**Objectif 2 : Réduction des apports d'eaux claires parasites météoriques**

## Localisation

### Commune de Vals-les-Bains

Faubourg d'Antraigues, Mairie, Route des Eschandols, Place de la Paix, Ruelle du Château, Avenue Paul Ribeyre, hôpital, Impasse Vaschalde, Chemin des Arnas, Vieille route de Saint-Andéol

## Localisation générale



## Diagnostic

Les tests au fumigène réalisés ont révélé plusieurs raccordements de réseaux d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées strictes. Une grande partie des mauvais branchements concernent des particuliers et des entreprises privées.

Néanmoins, un certain nombre d'ouvrages de collecte des eaux pluviales (gouttières, grilles, etc.) mal raccordés appartiennent au domaine public. Dans ce cas, la maîtrise d'ouvrage incombe à la commune concernée ou au SEBA.

Au total, environ 20 anomalies de branchement situées sur le domaine public ont été recensées sur le périmètre global d'étude, dont 11 concernent la commune de Vals-les-Bains. Ces anomalies sont réparties sur l'ensemble de la commune.

## Description des travaux

Avant d'engager les travaux, le maître d'ouvrage devra procéder à un contrôle au colorant pour chaque anomalie recensée, afin de vérifier l'existence de la connexion au réseau d'eaux usées strictes.

Selon les cas, il est proposé :

- Soit de déconnecter l'ouvrage de collecte des eaux pluviales (gouttière, grille) du réseau d'eaux usées et de le raccorder au réseau d'eaux pluviales proche s'il existe ;
- Soit de déconnecter l'ouvrage de collecte des eaux pluviales (gouttière, grille) du réseau d'eaux usées et de créer un tronçon de réseau pluvial et/ou un nouvel exutoire pluvial ;
- Soit d'effectuer une reprise ponctuelle de la voirie lorsque l'anomalie correspond à un simple orifice collectant les eaux de ruissellement.

## Priorité

**Priorité 1**

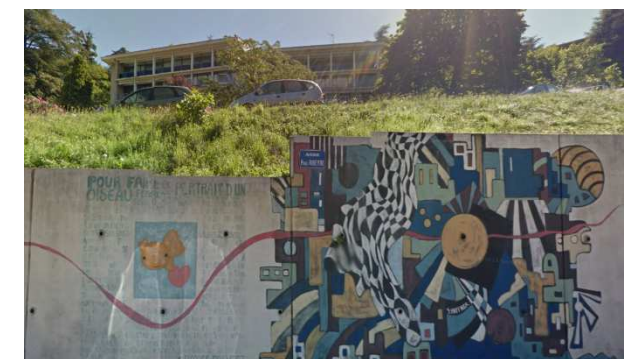
## Gain escompté

Réduction des ECPM : 2 895 m<sup>2</sup>

## Indicateurs et ratios

Non estimé

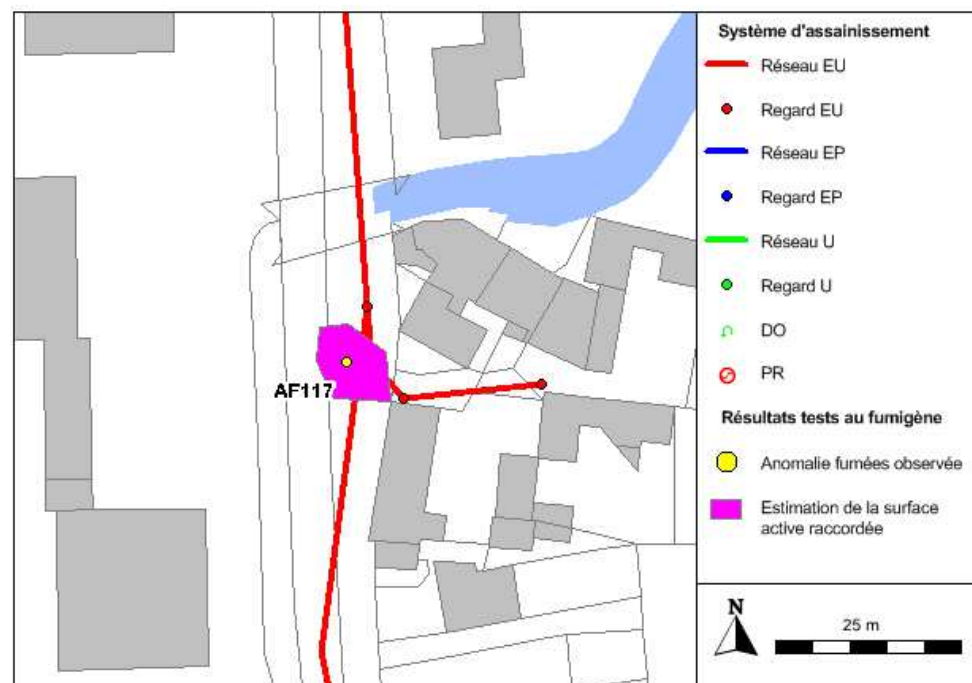
## Photographies des sites



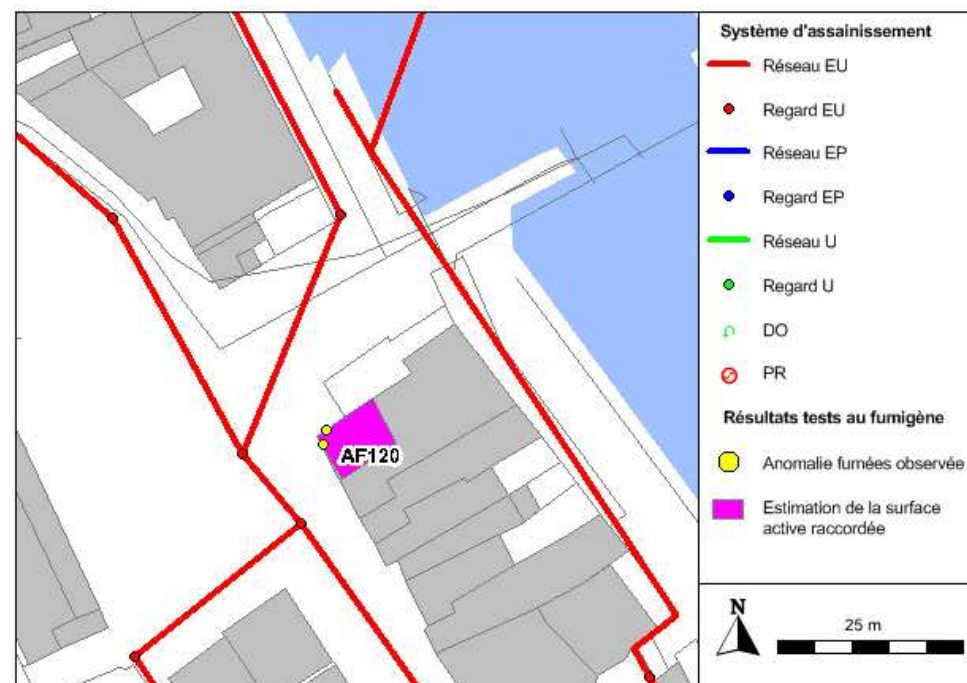
Hôpital de Vals – Avenue Paul Ribeyre  
Chemin des Arnas

## Localisation

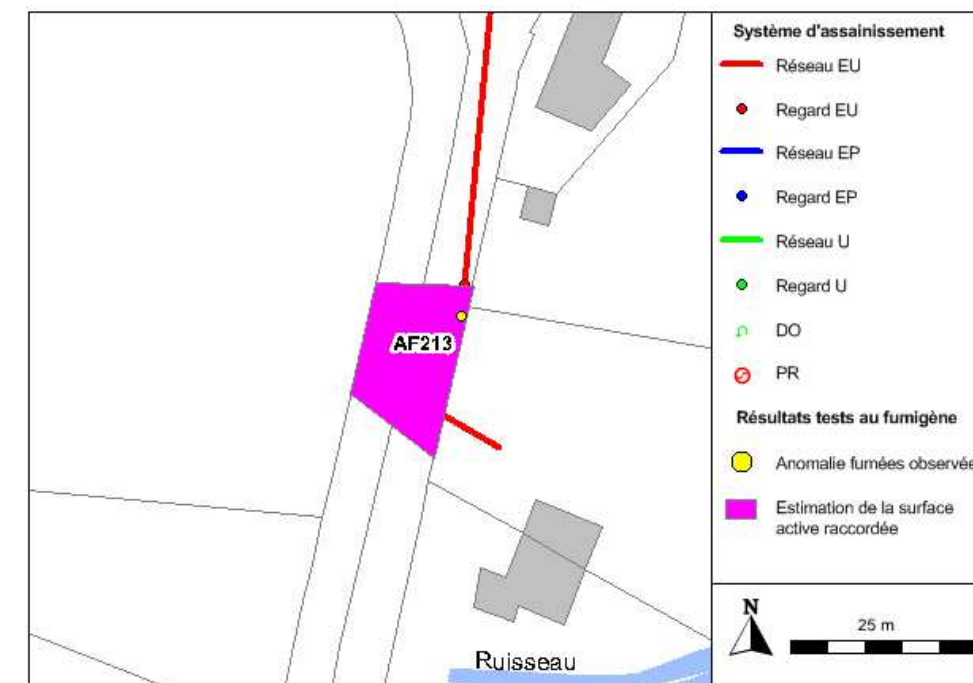
Faubourg d'Antraigues – VALS-LES-BAINS – AF n°117



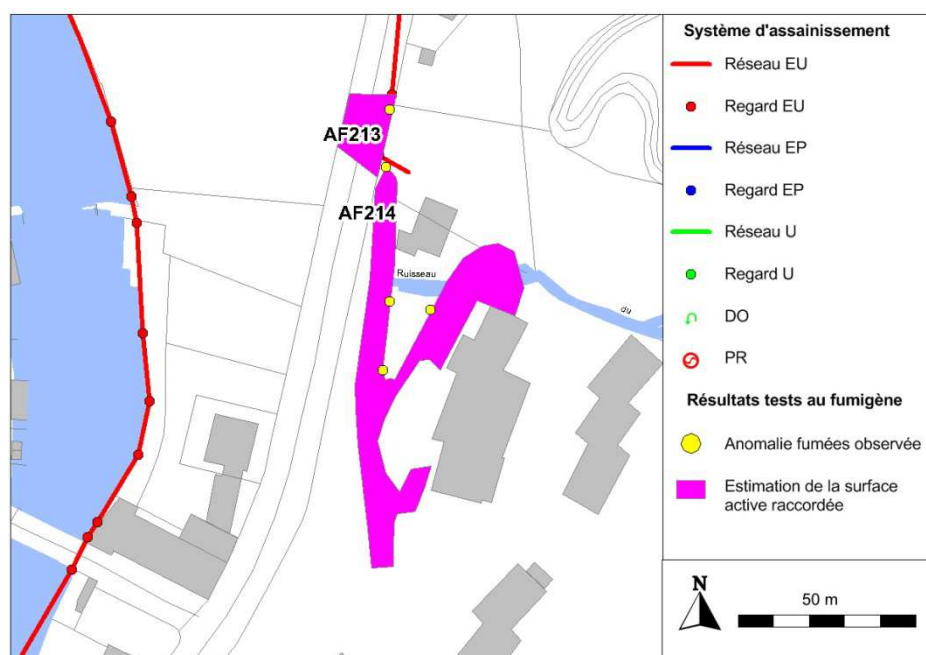
Mairie – VALS-LES-BAINS – AF n°120



Avenue Paul Ribeyre – VALS-LES-BAINS – AF n°213



Hôpital – VALS-LES-BAINS – AF n°214



Vieille route de Saint-Andéol – VALS-LES-BAINS – AF n°209

